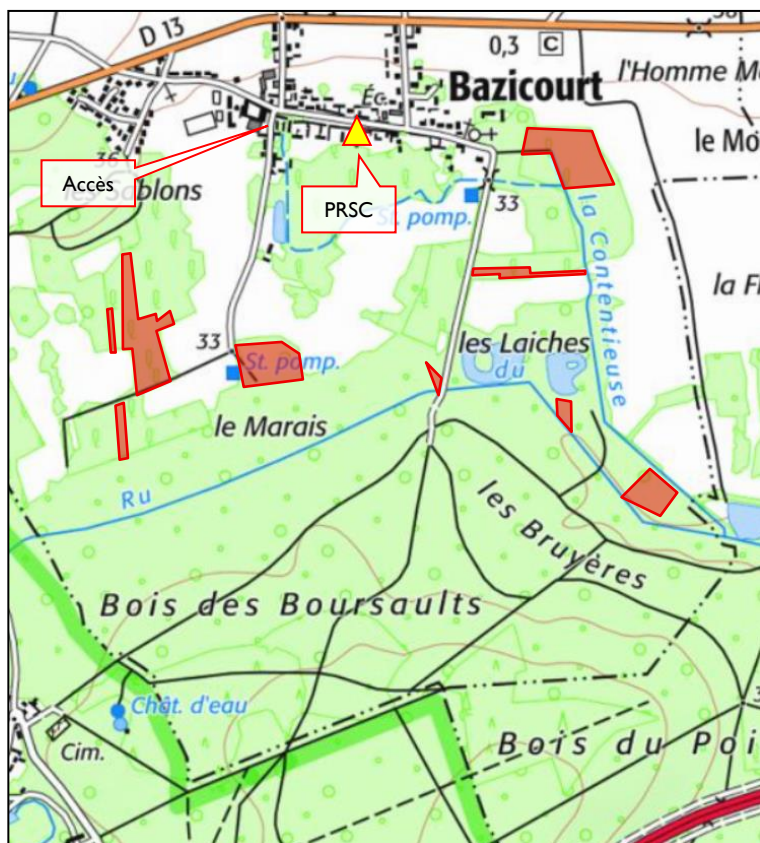


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Colle et Dugrosprez
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Creil Nord-Est
Commune Bazicourt
Lieu-dit Bois du Poirier
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,619610°
 Latitude : 49,342882°
Point de Rencontre Mairie de Bazicourt
Sécurité conseillé

Essence principale	Peupliers Triplo/Ghoy/Raspalje
Volume présumé	1 680 m3
Nombre d'arbres	913
Volume moyen	1.8 m3

Nature coupe Coupe totale
Parcelles cadastrales B174/184/191/220/221/222/248/595
 861/1035/1106/1171/1172
Surface 5 hectares environ
Limites plaines/cultures/chemins/peinture/eau
Marquage Points de peinture au corps
Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tél : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 04/05/2026

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Peupliers	35	78	143	223	178	128	96	21	11					913	1680	1.8
Observation :		Le détail par parcelle pourra être fourni à l'acheteur ou sur demande pour la visite													913	1680	1.8

Clauses particulières

Préambule : élagué à 6m / demande d'autorisation de coupe en cours / Possibilité de lots complémentaires à proximité

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers, Purges et taillis font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : démarche auprès des administrations routière à la charge de l'acheteur.

Délai d'exploitation : 15 septembre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par virement avalisé au 15.09.2026
 40 % par virement avalisé au 15.12.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

